

Votre délégué commercial...

Le délégué commercial est là pour observer et écouter à votre place, et il peut vous fournir une aide inestimable sur un marché lointain, qui ne vous est pas familier.

Ce qu'il peut faire :

Promouvoir votre entreprise auprès de clients locaux.

Vous recommander des experts pour vous aider à négocier un contrat.

Vous aider à trouver de bons traducteurs et interprètes.

Vous aider à choisir des agents efficaces.

Entretenir des contacts avec vos agents et les encourager.

Vous conseiller sur la façon de régler des comptes en souffrance.

Vous conseiller sur les situations et les circonstances qui affectent votre voyage vers le pays ou dans le pays même.

Ce qu'il ne peut pas faire :

Conclure la vente de votre produit ou service à votre place.

Être présent à toutes vos négociations lorsque vous concluez une vente.

Vous servir de traducteur ou d'interprète.

Agir à titre d'agent pour vous.

Former ou superviser vos agents.

Recouvrer vos comptes en souffrance.

Vous servir à titre d'agent de voyage.